



11

CLASSE 11

**L'ASPECT JURIDIQUE DES
PETITES ENTREPRISES**

SEO-ONT.CA

CLASSE

11

Que se passe-t-il à la base ?

L'aspect juridique des petites entreprises

Dans la classe 10 du livre, nous avons discuté du processus d'exploitation et de la planification stratégique. Les processus de service, de fabrication et de contrôle de gestion ont été abordés et nous avons parlé des points suivants en réfléchissant à leur importance pour votre entreprise. Nous avons abordé le contrôle de la qualité et la gestion des stocks, ainsi que les moyens pour votre entreprise de respecter l'environnement. Nous avons également parlé des responsabilités administratives que vous rencontrerez en essayant de gérer tous les domaines de votre entreprise.

Bien que vous puissiez être celui qui dirige les opérations quotidiennes, vous n'êtes pas celui qui tient les rênes en ce qui concerne les aspects juridiques. Dans la classe 11, nous allons changer de vitesse et discuter de tout ce qui est légal. C'est un sujet que les entrepreneurs ont souvent suggéré lorsque nous leur avons demandé quels étaient les domaines dans lesquels leur entreprise pouvait s'améliorer. Ainsi, même si parler des impôts n'est peut-être pas forte, c'est un sujet très important à apprendre et à comprendre pour les entrepreneurs. Nous aborderons les formes juridiques que peut prendre votre organisation, qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle, d'un partenariat, d'une société ou d'une coopérative.

Nous passerons en revue les permis, les licences et les registres que vous devrez posséder pour que tout soit en ordre, ainsi que les assurances auxquelles vous devrez souscrire pour protéger vos fesses (vous comprenez ?). Nous discuterons également de l'éthique et de la manière de protéger la propriété intellectuelle de votre entreprise. C'est un élément très important pour conserver un avantage concurrentiel. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que les sirènes et les gyrophares policiers ne se présentent à votre porte, du moins lorsqu'il s'agit de vos affaires.

Que se passe-t-il dans les feuilles de travail des modules de base de l'entreprise ?

Dans les feuilles de travail de la classe 11, nous vous aiderons à trouver un nom pour votre entreprise. Vous établirez également une liste de contrôle des licences et permis requis pour votre type d'entreprise. Ensuite, vous élaborerez un avant-projet de code d'éthique pour votre entreprise et, enfin, vous examinerez les créations innovantes de votre entreprise et déciderez quels types de protection de la propriété intellectuelle sont les plus appropriés à votre situation.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Qu'est-ce que j'y gagne ?

Dans ce cours, nous vous aiderons à :

- Comprendre les avantages et les inconvénients des quatre formes juridiques d'organisation possibles, et choisir celle qui convient le mieux à votre entreprise.
- Connaître tous les formulaires fiscaux et les documents requis pour votre forme d'organisation.
- Dresser une liste de contrôle de toutes les licences dont votre entreprise aura besoin avant d'ouvrir ses portes.
- Choisir un nom pour votre entreprise qui réponde aux exigences légales et qui soit également unique et mémorable.
- Comprendre les règles et règlements que vous devez suivre pour votre entreprise.
- Comprendre les différents types d'assurance auxquels vous voulez souscrire pour votre entreprise.
- Savoir comment faire face à la fraude.
- Apprendre quels contrats et accords vous devez mettre en place dans votre entreprise.
- Élaborer un code d'éthique auquel votre entreprise devra se conformer.
- Comprendre les différents types de protection de la propriété intellectuelle, notamment ce qu'ils couvrent, la durée de la couverture et les procédures de demande pour chacun d'entre eux.
- Connaître les considérations pour les entrepreneurs membres de la communauté autochtone.

ÉCRIVEZ VOS PENSÉES ICI

Formes juridiques d'une organisation commerciale

La chose la plus importante que j'ai apprise depuis que je suis PDG est le contexte. Il s'agit de la façon dont votre entreprise s'inscrit dans le monde et de la façon dont vous y réagissez.

JEFFREY IMMELT

Président-directeur général de General Electric

Le choix de la forme juridique de l'organisation de votre entreprise est une étape importante et vous pouvez envisager de demander conseil à un avocat ou à un comptable pour être sûr de prendre la meilleure décision. Votre décision dépendra du niveau de contrôle que vous souhaitez avoir sur l'entreprise, de la présence ou non de plus d'une personne et de la nature de l'entreprise sur la société, l'existence ou non de plusieurs propriétaires de la société, les implications fiscales et juridiques, les considérations financières et l'accès aux bénéfices et aux liquidités de la société.

En général, vous pouvez choisir entre une entreprise individuelle, un partenariat, une société, une coopérative et, dans certains cas, une fiducie commerciale.

Dans ce cours, nous discuterons des avantages et des inconvénients de chaque option, afin de vous aider à décider quelle forme correspond le mieux à votre vision de l'entreprise.

Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise détenue par une seule personne, un propriétaire unique et non constituée en société. Il s'agit de la forme d'organisation la plus ancienne, la plus simple et la plus courante pour une entreprise. En tant que propriétaire de l'entreprise, vous possédez tous les actifs, les gains et les profits. Toutefois, vous assumez également toutes les responsabilités (y compris les obligations juridiques et les dettes), les obligations et les responsabilités.

Si vous créez une entreprise en votre propre nom, sans ajouter d'autres mots, il n'est pas nécessaire d'enregistrer l'entreprise. Vous pouvez choisir de facturer les clients en votre nom ou d'enregistrer un nom commercial et de facturer les clients au nom de l'entreprise enregistrée, qui doit avoir un compte bancaire distinct. La loi ne fait pas de distinction entre l'entreprise et son propriétaire, et l'impôt sur le revenu des personnes physiques doit être payé sur tous les revenus générés par votre entreprise.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Si vos revenus sont supérieurs à 30 000 \$, ou si vous avez la propriété légale de plus d'une entreprise, vous devez vous inscrire à la TPS/TVH (une seule inscription couvrira toutes les entreprises). Nous parlerons davantage de la TPS/TVH plus tard dans ce cours, ainsi que dans le cours 14, lorsque nous traiterons de l'observation des lois par les gouvernements.

Examinons les avantages et les inconvénients de ce type de propriété.

- Forme de propriété la moins chère, coûts de démarrage faibles.
 - La plus grande liberté par rapport à la réglementation.
 - Simple à démarrer et à dissoudre.
 - Contrôle total de l'entreprise et des décisions.
 - Le moins de fonds de roulement nécessaire.
 - Contrôle total des revenus générés par l'entreprise.
 - Accès complet aux bénéfices.
 - Il est plus facile de compenser les pertes par d'autres revenus.
 - La flexibilité.
 - La sortie la plus facile.
-
- Le propriétaire de l'entreprise est légalement responsable de toutes les dettes.
 - Responsabilité illimitée (non séparée par la loi ; peut être personnellement responsable de toutes les dettes, même si cela signifie payer les dettes avec ses biens personnels).
 - L'entreprise ne peut pas continuer en l'absence du propriétaire.
 - Il est plus difficile de lever des fonds à partir de l'épargne personnelle ou de prêts.
 - Taux d'imposition personnel plus élevé.
 - Il est souvent plus difficile de trouver des employés de qualité.
 - Ressources et possibilités de croissance limitées.
 - Certains avantages sociaux ne sont pas déductibles du revenu de l'entreprise.

Partenariat

Une autre option est le partenariat. Dans un partenariat, deux personnes ou plus combinent leurs ressources pour créer une entreprise. Là encore, la loi ne fait pas de distinction entre l'entreprise et ses propriétaires. Les sociétés de personnes sont un peu plus compliquées, car il en existe trois types différents : les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les coentreprises.

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises d'Entrepreneuriat SÉO

COMPÉTENCE N° 71 : Formes juridiques d'organisation

Apprenez quelles sont les formes juridiques d'organisation disponibles et laquelle correspond le mieux à vos besoins en tant qu'entrepreneur.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Le premier type de partenariat est appelé partenariat général, ce qui signifie que tous les partenaires partagent la gestion de l'entreprise. Elle est similaire à une entreprise individuelle mais chaque associé est personnellement responsable de toutes les responsabilités, les obligations et les dettes de l'entreprise. Dans ce type d'organisation, chaque associé est responsable des actions de chacun des autres associés.

Le deuxième type de partenariat est la société en commandite, dans laquelle certains partenaires assument le rôle de gestionnaire, tandis que d'autres sont des commanditaires qui n'apportent que du capital et n'ont pas leur mot à dire dans les décisions de gestion quotidienne. Ces partenaires limités ne sont responsables (légalement) des dettes et des responsabilités que dans une limite déterminée (généralement à hauteur de leur investissement), tandis que les partenaires de gestion ont une responsabilité plus importante. Les sociétés en commandite sont souvent plus complexes et plus formelles qu'une société en nom collectif.

Enfin, il est possible de créer une coentreprise, qui ressemble à un partenariat général, mais qui est formée pour un seul projet ou pour une période de temps limitée. Elles sont souvent formées afin de mettre l'accent sur les forces de chaque partenaire. Les entreprises minières, pétrolières et gazières en sont des exemples. À proprement parler, une coentreprise n'est pas un partenariat à des fins juridiques ou fiscales.

Quel que soit le type de partenariat, un contrat de partenariat doit être rédigé dès le premier jour afin de protéger les partenaires en cas de désaccord ou de dissolution de l'entreprise, et de préciser comment les bénéfices seront partagés entre les partenaires. Ce document doit être déposé au bureau provincial dans le cas d'une société en commandite.

Un accord verbal suffit pour former une société en nom collectif, mais nous recommandons un contrat écrit.

Discutons des avantages et des inconvénients du choix d'une société en nom collectif comme forme d'organisation de votre entreprise.

- Relativement facile à former.
- Coûts de démarrage relativement faibles.
- Simple à mettre en place et à organiser.
- L'accord de partenariat couvre la plupart des questions juridiques.
- Le fait d'avoir plus d'un propriétaire peut permettre un meilleur accès aux fonds.
- Avantages fiscaux possibles.
- Il peut être facile d'attirer des employés si on les incite à devenir partenaires.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

- Réglementation limitée.
- Possibilité de bénéficier des compétences complémentaires des partenaires, base de gestion plus large.
- Chaque partenaire peut être responsable des actions d'un autre partenaire.
- Les bénéfices doivent être partagés avec les autres partenaires.
- Responsabilité illimitée pour les sociétés en nom collectif (non séparées par la loi, peuvent être personnellement responsables de toutes les dettes, même si cela signifie payer les dettes avec des actifs personnels).
- Le contrôle et l'autorité sur les décisions importantes sont partagés.
- Difficulté à changer de propriétaire.
- Des désaccords entre les partenaires peuvent survenir ; il faut parfois plus de temps pour parvenir à une décision.
- Il est difficile de trouver des partenaires appropriés.
- Certains avantages sociaux ne sont pas déductibles du revenu de l'entreprise dans les déclarations fiscales.
- En tant que société de personnes, l'entreprise peut avoir une durée de vie limitée si un associé se retire ou décède.

ÉCRIVEZ VOS PENSÉES ICI

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Contenu typique d'un contrat de partenariat

- Nom de l'entreprise
- Nature de l'activité
- Objectif de l'entreprise
- Emplacement de l'entreprise
- Nom des partenaires
- Durée du contrat de partenariat (date de début et de fin)
- Investissement de mise en place
- Contributions de chaque partenaire
- Propriété (pourcentage détenu par chaque partenaire)
- Dossiers financiers, arrangements bancaires et gestion de la trésorerie
- Comptes et pouvoir de signature sur les comptes
- Description des comptes de capital et des dispositions relatives aux salaires et aux prélèvements pour chaque partenaire
- Rôle et responsabilités de chaque partenaire
- Prise de décision et droit de vote
- Participation aux bénéfices et aux pertes
- Partage des responsabilités
- Exigences d'approbation pour chaque partenaire
- Procédures de règlement des litiges
- Procédures en cas de maladie et d'incapacité
- Droit aux vacances
- Retraite
- Croissance/réduction du nombre de partenaires
- Licenciement d'un partenaire
- Concurrence déloyale
- Procédures de dissolution ou de résiliation
- Couverture d'assurance
- Processus de modification de l'accord
- Signatures et témoins

Constitution en société

Une société par actions est très différente des deux formes précédentes car la société est considérée par la loi comme une entité unique, distincte des propriétaires. La société peut être imposée, poursuivie en justice, peut posséder des biens et peut conclure des accords contractuels au niveau fédéral ou provincial.

Les termes qui identifient une société comprennent Limited, Ltd., (Ltée) Incorporated, Inc. (inc), Corporation, ou Corp. L'un de ces termes doit être inclus dans le nom de la société et doit figurer sur tous les documents et articles de papeterie de la société.

Les propriétaires d'une société sont ses actionnaires, qui ne peuvent être tenus personnellement responsables des dettes ou des obligations de la société et ne peuvent réclamer aucune perte que la société pourrait subir. Comme dans le cas de l'accord de partenariat, les actionnaires devraient avoir une convention d'actionnaires en place pour les protéger et résoudre les différends.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Un conseil d'administration est élu par les actionnaires de l'entreprise pour superviser les grandes décisions.

L'un des avantages des sociétés est que l'entreprise ne se dissout pas en cas de changement de propriétaire.

Il existe trois types possibles de sociétés, soit les sociétés privées, publiques et fédérales. Une société privée peut être constituée par une ou plusieurs personnes, mais la majorité de ses administrateurs doivent être des résidents canadiens, y compris un résident de la province dans laquelle la société exerce ses activités.

Une société publique, en revanche, émet des titres au public par le biais des marchés boursiers.

Les sociétés publiques doivent déposer des documents de constitution en plus d'un prospectus auprès de la Commission des valeurs mobilières de leur province. Elles doivent également envoyer des états financiers semestriels à leurs actionnaires et employer des vérificateurs externes.

Enfin, les sociétés fédérales doivent s'enregistrer dans chaque province où elles font des affaires et peuvent être constituées en société au niveau fédéral en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Vous devrez déposer vos statuts constitutifs (y compris votre structure d'actions, vos administrateurs et votre recherche de nom) en vertu de la Loi sur les sociétés par actions afin d'obtenir un certificat de constitution.

Rien qu'en étant privée, la culture va changer. Nous ne serons pas obligés de prendre des décisions qui ont une pertinence de 90 jours.

SAM ZELL
Fondateur d'Equity Group Investments

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Voici quelques avantages et inconvénients que vous pourriez rencontrer en constituant votre entreprise en société.

- Responsabilité limitée des actionnaires (responsables uniquement du montant payé ou dû pour les actions).
- Avantage fiscal possible grâce au report de l'impôt.
- Les actionnaires ne peuvent être tenus responsables que de leur investissement dans les actions de la société.
- Propriété transférable, pas de durée de vie limitée de l'entreprise.
- La vente d'actions permet d'obtenir des fonds supplémentaires, il est plus facile de lever des capitaux.
- Gestion spécialisée - la gestion et la propriété sont séparées.
- Les prestations peuvent être déduites.
- Entité juridique distincte.
- La forme d'organisation la plus longue et la plus coûteuse.
- Les agences fédérales et provinciales surveillent les sociétés.
- Restrictions de la charte.
- Formalités juridiques.
- Plus de paperasse, de tenue de dossiers et d'exigences en matière de classement ; réglementation étroite.
- Les conflits possibles entre les actionnaires et les dirigeants.

Contenu typique d'un accord d'actionnaire

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Structure de l'entreprise • Répartition des capitaux propres entre les actionnaires • Parties à l'accord • Dirigeants et administrateurs de la société - rôles et responsabilités • Droit de premier refus et droits de préemption pour acquérir des actions • Dispositions de rachat en cas de retrait volontaire/ involontaire des actionnaires • Option d'achat en cas de décès/ incapacité de l'actionnaire • Restrictions sur le transfert d'actions • Processus décisionnels clés | <ul style="list-style-type: none"> • Résolution des litiges • Droits, obligations et engagements des actionnaires • Contrats de gestion ou accords de personne-clé • Obligations financières permanentes des actionnaires • Questions de rémunération • Conseillers professionnels de l'entreprise • Dispositions relatives à la résiliation de l'accord • Clause relative aux fusils à pompe • Évaluation des actions et des entreprises • Exigences en matière d'assurance |
|---|--|

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

La constitution d'une société nécessite beaucoup de paperasse, de classement et de certification pour être effectuée correctement. Le processus de constitution d'une société implique un certain nombre de tâches et peut prendre quelques semaines, alors prévoyez suffisamment de temps pour le mener à bien. Il existe plusieurs façons d'effectuer ce processus, notamment en ligne, en faisant appel à un avocat ou en le faisant vous-même en personne. Les prix varient, le recours à un avocat étant le moyen le plus coûteux de mener à bien cette procédure. Il est également possible d'acheter en ligne des sociétés constituées en société pour aussi peu que 200 \$. Le processus de constitution en société est fortement recommandé, notamment parce qu'il peut être effectué par vous-même à un coût relativement faible.

Comme nous l'avons déjà mentionné, vous devrez être enregistré dans chaque province où vous faites des affaires. Vous devrez vérifier la disponibilité du nom commercial que vous avez choisi avant de vous constituer en société.

Il y a un certain nombre d'éléments qui doivent être obtenus afin de se constituer en société. Votre entreprise aura besoin d'un registre des procès-verbaux, de statuts constitutifs et d'un certificat de constitution. Le registre des procès-verbaux sera un classeur comportant de nombreux onglets et comprenant tous les documents requis pour votre société. Ces onglets comprennent les éléments suivants :

- **États financiers** : bilans et comptes de résultat de l'entreprise.
- **Résolutions bancaires** : Les résolutions sont des enregistrements de toutes les décisions importantes qui sont prises pour l'organisation. Par exemple, si vous souhaitez obtenir une carte de crédit d'entreprise, une résolution doit être rédigée et signée par les administrateurs de la société afin de documenter cette décision.
- **Les contrats** : Tous les contrats que votre entreprise a mis en place.
- **Réunions des actionnaires** : Informations concernant la fréquence des réunions, y compris les procès-verbaux.
- **Registre des administrateurs** : Liste de tous les administrateurs de sociétés, y compris leurs coordonnées.
- **Registre des valeurs mobilières** : Liste de toutes les actions de la société émises. Des certificats d'actions vierges devront être achetés et vous devrez décider du nombre d'actions de votre entreprise qui seront émises, ainsi que de la valeur de chaque action.

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises d'Entrepreneuriat SÉO

COMPÉTENCE n° 72 : Constitution en société

Les étapes à suivre pour constituer votre entreprise en société au Canada.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Nous vous suggérons de demander l'avis d'un comptable ou d'un avocat sur la valeur et l'émission des actions. Assurez-vous que le paiement soit reçu pour chaque action afin de laisser une trace pour l'audit ou en cas de vente de la société à l'avenir.

- **Rapports annuels** : Les rapports annuels de l'entreprise.
- **Procès-verbaux des réunions des administrateurs** : Procès-verbaux des réunions des administrateurs.
- **Règlements et amendements** : Il s'agit d'un élément très important du livre des procès-verbaux, qui peut être inclus ou non si vous choisissez d'acheter une société constituée en ligne. Cette catégorie décrit la façon dont l'entreprise est gérée, y compris des choses comme la façon dont les dirigeants sont élus. Si ces éléments ne sont pas inclus dans le processus que vous avez choisi pour constituer votre société, vous devrez faire appel à un avocat pour les faire rédiger.
- **Grand livre des actionnaires** : Détails des émissions ou transferts d'actions vers et depuis l'actionnaire. Comprend également les coordonnées des actionnaires.
- **Convention d'actionnaires** : Ce cours vous montrera ce qui doit être inclus dans la convention d'actionnaires.
- **Statuts constitutifs** : Vous devez être enregistré soit au niveau provincial, soit en tant que société au Canada. Ces renseignements seront déposés auprès d'un organisme de réglementation et fournissent des informations telles que le nom de la société, le conseil d'administration, le but dans lequel la société a été créée, le nombre d'actions ainsi que les restrictions et les droits relatifs à chaque catégorie d'actions, la liste des administrateurs, les restrictions de la société, les noms et adresses des fondateurs, les signatures et toute autre disposition.
- **Certificat de constitution en société** : Délivré par le gouvernement pour confirmer la constitution en société.

Les avantages de l'embauche d'un avocat comprennent un livre de procès-verbaux complet avec des onglets imprimés, un certificat de constitution en société et des certificats d'actions. Cependant, l'embauche d'un avocat peut ne pas être abordable pour une petite entreprise en phase de démarrage. Si vous choisissez d'effectuer ce processus vous-même, ce qui est tout à fait réalisable, nous vous suggérons de demander à votre avocat ou à votre comptable d'examiner votre processus afin de vous assurer que tout est en règle.

N'oubliez pas que chaque décision importante doit être enregistrée et conservée dans le registre des procès-verbaux de la société. Bien que cela puisse être très frustrant pour les propriétaires d'entreprise, la paperasse étant doublée avec la déclaration d'impôt sur les sociétés T2 et les exigences en matière de registre des procès-verbaux, le processus de constitution en société permet de limiter la responsabilité de la société

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Coopérative

La dernière option d'une possible forme d'organisation de votre entreprise est une coopérative. Celle-ci est organisée et contrôlée par ses membres, soit une association de personnes cherchant à satisfaire des besoins communs. Il existe environ 908 800 coopératives au Canada, qui emploient plus de 200 000 personnes. Si vous avez fait vos courses dans une épicerie Coop, vous ne devriez pas être surpris d'apprendre qu'il s'agit d'une organisation coopérative.

Les membres mettent en commun leurs ressources et disposent d'une voix par membre. L'adhésion est ouverte et volontaire, et les membres peuvent recevoir des ristournes si la coopérative est rentable et que les ristournes sont prévues dans les statuts. Les utilisateurs ou parties prenantes de la coopérative englobent généralement les consommateurs, les producteurs, les travailleurs ou des parties prenantes multiples.

Une coopérative peut être constituée conformément à la Loi canadienne sur les associations coopératives dès lors qu'elle dispose d'établissements commerciaux dans au moins deux provinces. Une coopérative peut également être constituée conformément à un statut de coopérative territoriale, qui définit sa forme juridique et son mode de fonctionnement.

Voici quelques avantages et inconvénients d'une entreprise coopérative.

- Responsabilité limitée.
- Répartition des bénéfices en fonction de l'utilisation du service.
- Un membre, une voix (contrôle démocratique).
- Propriété et contrôle des membres.
- Capacité à répondre aux besoins de la communauté.
- Le développement communautaire dans les régions éloignées peut être stimulé en tant que retombée d'une activité coopérative.
- Le taux de survie des coopératives est plus élevé que celui des entreprises du secteur privé.
- La vie de l'entreprise ne s'arrête pas avec la mort d'un actionnaire.
- Il faut plus de temps pour prendre des décisions.
- Les exigences en matière d'archivage sont nombreuses.
- Moins d'incitation à investir des fonds supplémentaires - les membres ayant le plus gros investissement n'ont aucun avantage sur les petits contributeurs.
- Des conflits peuvent se développer entre les membres.
- Les membres doivent participer au succès de la coopérative.

Exigences en matière de documents pour chaque forme d'organisation de l'entreprise

Un vieux dicton dit que le gouvernement est votre partenaire depuis la naissance, mais qu'il ne doit pas assister à toutes les réunions.

JOHN MALONE

Président de Liberty Media Corporation.

Il est temps de parler d'impôts. Nous savons que ce sera votre partie préférée de la classe ! Vous trouverez ci-dessous une liste des documents que l'Agence du revenu du Canada exige pour chaque forme d'organisation commerciale. N'oubliez pas que tous les formulaires peuvent ne pas s'appliquer à votre entreprise et que vous pourriez avoir besoin de formulaires supplémentaires. Nous vous suggérons d'obtenir les conseils d'un avocat ou d'un comptable lorsque vous déposez les documents de votre entreprise. Nous sommes conscients que les impôts vous font tourner la tête, alors consulter un professionnel peut vous aider à soulager votre peine. Tous les formulaires énumérés sont disponibles sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada (cra-arc.gc.ca).

Une déclaration de revenus T1 doit être produite si vous devez payer de l'impôt pour l'année, si vous avez disposé d'une immobilisation ou si vous avez réalisé un gain en capital imposable au cours de l'année, ou si vous devez effectuer un paiement RPC/RRQ (Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec) sur les revenus d'un travailleur indépendant ou ouvrant droit à pension pour l'année. Les périodes de déclaration de la TPS/TVH doivent également être respectées, c'est-à-dire, annuellement

jusqu'à 1 500 000 \$ de revenus imposables annuels, trimestriellement pour les revenus de 1 500 000 \$ à 6 000 000 \$, ou mensuellement pour les revenus supérieurs à 6 000 000 \$. Voici quelques formulaires dont vous pourriez avoir besoin pour votre entreprise individuelle :

- **Déclarer les revenus ou les pertes sur une T1 (Déclaration de revenus et de prestations des particuliers)**
- **Produisez une déclaration si vous faites l'une de ces demandes :** un remboursement d'impôt sur le revenu, un crédit d'impôt remboursable, un crédit pour la TPS/TVH ou une prestation fiscale canadienne pour enfants.
- **Formulaire GST34 :** Déclaration des inscrits pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- **Formulaire T2125 :** Déclaration des activités commerciales ou professionnelles
- **Formulaire T2042 :** Déclaration des activités agricoles

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

- **Formulaire T1163** : État A - Renseignements sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les particuliers
- **Formulaire T1164** : État B - Renseignements sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les exploitations agricoles supplémentaires
- **Formulaire T1273** : État A - Renseignements harmonisés sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les particuliers
- **Formulaire T1274** : État B - Renseignements harmonisés sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les exploitations agricoles supplémentaires
- **Formulaire T2121** : Déclaration des activités de pêche
- **Formulaire T661** : Demande de déduction pour la recherche scientifique et le développement expérimental au Canada
- **États financiers**

Partenariat :

Chaque associé doit inclure une part du revenu ou de la perte de la société de personnes dans sa déclaration de revenus des particuliers, des sociétés ou des fiducies. Cette déclaration doit être faite, que le revenu soit reçu sous la forme d'une part en argent ou d'un crédit au compte de capital. Voici quelques formulaires dont vous pourriez avoir besoin pour une société de personnes :

- **Formulaire T5013** : Déclaration de renseignements sur les sociétés de personnes - si la société de personnes compte six associés ou plus, ou si l'un des associés est membre d'une autre société de personnes.
- **Formulaire GST34** : Déclaration des inscrits pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- **Formulaire T2125** : Déclaration des activités commerciales ou professionnelles
- **Formulaire T2042** : Déclaration des activités agricoles
- **Formulaire T1163** : État A - Renseignements sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les particuliers
- **Formulaire T1164** : État B - Renseignements sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les exploitations agricoles supplémentaires
- **Formulaire T2121** : Déclaration des activités de pêche
- **États financiers**
- **Formulaire T1273** : État A - Renseignements harmonisés sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les particuliers
- **Formulaire T1274** : État B - Renseignements harmonisés sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des activités agricoles pour les exploitations agricoles supplémentaires
- **Déclaration de TPS/TVH**

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

- **Formulaire T661** : Demande de déduction pour la recherche scientifique et le développement expérimental au Canada
- **Formulaire T5013 SCH 2** : Dons de bienfaisance, dons et contributions politiques

Société :

Les sociétés doivent payer l'impôt sur leurs revenus en tant qu'existence juridique distincte en remplissant leur propre déclaration de revenus. L'inscription aux fins de la TPS/TVH doit être effectuée si les recettes annuelles sont supérieures à 30,000 \$. Voici quelques formulaires dont vous pourriez avoir besoin pour une société :

- **T2** : Déclaration de l'impôt sur le revenu des sociétés - à remplir dans les six mois suivant la fin de chaque année fiscale, même si aucun impôt n'est dû.
- **Formulaire GST34** : Déclaration des inscrits pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- **Les états financiers complets et les annexes nécessaires doivent être joints à la déclaration T2.**

Coopérative :

Les coopératives sont généralement soumises aux mêmes impôts que les autres entreprises. Voici quelques formulaires dont vous pouvez avoir besoin pour une coopérative :

- **Formulaire 3022** : Déclaration annuelle - doit être envoyé au directeur dans les 60 jours suivant la date anniversaire de la coopérative.
- **Formulaire GST34** : Déclaration des inscrits pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- **Formulaire 3001** : Statuts constitutifs
- **Formulaire 3003** : Avis de siège social ou avis de changement de siège social
- **Formulaire 3004** : Statuts de modification
- **Formulaire 3006** : Avis des administrateurs ou avis de changement des administrateurs
- **Formulaire 3009** : Statuts de fusion
- **Formulaire 3011** : Statuts de prorogation
- **Formulaire 3141** : Statuts d'arrangement
- **Formulaire 3014** : Statuts de réorganisation
- **Formulaire 3015** : Articles de renaissance
- **Formulaire 3017** : Statuts de dissolution
- **Formulaire de déclaration des sociétés déposé dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier**

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises

COMPÉTENCE n° 73 : Formulaires d'impôt

Les formulaires et documents fiscaux que vous devez remplir.

Règles fiscales spéciales pour les entreprises des Premières nations :

Parlons donc des déductions fiscales. En règle générale, vous pouvez déduire toute dépense raisonnable que vous avez engagée pour gagner un revenu d'entreprise, quelle que soit la structure de votre entreprise. Les déductions peuvent inclure l'entretien et les réparations, l'assurance, la publicité, le téléphone et les services publics, les frais de véhicule à moteur, les frais de gestion et d'administration, les intérêts sur l'argent emprunté pour faire fonctionner votre entreprise, les frais de carburant, les frais de congrès, les frais d'utilisation professionnelle de la maison, la déduction pour amortissement ou les frais de location d'ordinateurs. Plus loin dans la classe 13, nous aborderons les déductions régulières requises pour les entreprises qui ont une paie.

Les Indiens inscrits et les Premières nations bénéficient de règles fiscales spéciales qui s'appliquent à eux en tant que propriétaires uniques ou partenaires d'une petite entreprise et qui peuvent dicter votre choix de forme d'entreprise. Une exemption fiscale spéciale peut être disponible dans chacun des cas suivants :

- Si le revenu est gagné sur une réserve par des Indiens inscrits ou des Premières nations.
- Si le revenu est gagné par des membres qualifiés des Premières nations, qu'ils vivent ou non dans une réserve.
- Si au moins 90 % du revenu est gagné sur la réserve par des sociétés détenues au moins à 90 % par des Premières nations qualifiées.

Les Indiens inscrits (membres d'une communauté autochtone), de façon individuelle, ne sont admissibles que s'ils gagnent leur revenu sur la réserve. Cela s'applique aux personnes qui exploitent leur entreprise en tant que propriétaires uniques. Elle s'appliquerait également à ceux qui sont associés, ou du moins au revenu d'entreprise attribué à cet associé. Elle ne s'appliquerait pas au revenu des sociétés, car une société n'est pas un Autochtone ou une Première nation, même si toutes les actions de la société sont détenues par des Indiens ou des Premières nations.

Il est souvent difficile de déterminer si le revenu d'entreprise d'un Indien inscrit est situé ou gagné sur la réserve. L'ARC et les tribunaux tiendront compte d'un certain nombre de facteurs qui peuvent ou non relier le revenu à la réserve. Ces facteurs comprennent l'endroit où l'entreprise exerce ses activités, l'endroit où se trouvent les clients, l'endroit où les livres et les registres sont conservés et l'endroit où la gestion et l'administration de l'entreprise ont lieu. L'ARC peut calculer au prorata l'exonération fiscale si l'entreprise est exploitée à plus d'un endroit.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Les Indiens inscrits, membres d'une communauté autochtone (par opposition aux Premières nations) qui constituent leur entreprise en société n'auront pas accès à l'exemption sur le revenu d'entreprise, mais ils pourraient être en mesure d'exempter tout ou une partie du revenu d'entreprise si l'entreprise est en mesure de leur verser un salaire déductible d'impôt. Ce plan nécessiterait deux éléments pour fonctionner :

- Premièrement, le salaire ou la prime versés par l'entreprise à l'employé doivent être déductibles des impôts. En général, un salaire ou une prime est déductible si l'individu est engagé pour gagner un revenu et s'il est raisonnable. L'ARC ne tient généralement pas compte de cette exigence si l'employé est imposé sur le salaire ou la prime, mais comme ce n'est pas le cas ici, l'entreprise pourrait ne pas être en mesure de verser chaque année la totalité de son revenu aux employés exonérés d'impôt.
- Deuxièmement, il faudrait que l'employé autochtone inscrit soit exonéré d'impôt sur son revenu d'emploi. L'ARC a des lignes directrices pour déterminer où se situe le revenu d'emploi de ces Autochtones inscrits. En général, le revenu de son emploi sera situé à l'endroit où il exerce ses fonctions, à moins que lui-même ou son employeur ne réside dans une réserve, auquel cas il lui suffira de travailler au moins 50 % de son temps pour être exonéré d'impôt à 100 %. Si l'Indien inscrit et son employeur résident tous deux sur la réserve, ils seront exonérés d'impôt à 100 %, qu'ils travaillent ou non sur la réserve.

Les Premières nations, par contre, seront admissibles à l'exemption si elles sont des «organismes publics exerçant une fonction gouvernementale au Canada». L'Agence du revenu du Canada tient compte d'un certain nombre de facteurs pour déterminer si un membre des Premières nations est admissible. Il s'agit notamment des règlements adoptés par la Première nation, des services gouvernementaux qu'elle fournit et du type d'accords qu'elle a conclus avec le gouvernement fédéral. Il est préférable de demander une décision anticipée en matière d'impôt afin de savoir si une personne appartenant aux Premières nations peut bénéficier de l'exonération fiscale.

Les gens des Premières nations admissibles peuvent gagner un revenu d'entreprise exonéré d'impôt, quel que soit l'endroit où elles exploitent leur entreprise. Toutefois, si l'entreprise est gérée comme une entreprise individuelle, elle peut exposer ses autres actifs, en particulier ceux situés hors de la réserve, à des créanciers ou à des jugements. Les membres des Premières nations peuvent prendre certaines mesures pour tenter de limiter cette exposition, notamment en séparant les autres actifs ou en créant une société en commandite gérée par une société fictive et non par la Première nation.

Aspects juridiques

Une autre solution consiste à constituer l'entreprise en société, mais une fois constituée, elle ne sera pas admissible à l'exemption si l'entreprise est exploitée hors de la réserve. Les entreprises détenues à au moins 90 % par des membres des Premières nations ne seront admissibles à l'exemption que si au moins 90 % de leurs activités commerciales ont lieu sur la réserve.

Si vous êtes un entrepreneur autochtone, vous pouvez demander l'avis de conseillers commerciaux en droit ou en comptabilité pour vous aider à profiter des exonérations fiscales, si vous y avez droit.

Choisir un nom

Le nom de votre entreprise peut avoir un impact considérable sur la perception de votre société. Veillez donc à ce qu'il soit mémorable, créatif et cohérent avec votre image de marque. Essayez de le rendre facile à épeler, afin que vos clients puissent vous trouver s'ils effectuent une recherche en ligne. Votre nom ne doit pas limiter la croissance future de votre entreprise. Ainsi, n'incluez pas le nom de votre communauté ou de votre ville si vous prévoyez de vous développer à l'échelle mondiale. N'oubliez pas de faire attention aux connotations négatives qui pourraient être associées au nom.

Pensez de manière créative à votre marché cible et à la façon dont le nom de votre entreprise sera utilisé.

En fonction du public que vous ciblez et de vos concurrents, il peut être utile de choisir un nom mignon et sympathique. Envisagez des noms accrocheurs et inoubliables comme The Second Best Handyman in Town (le deuxième meilleur bricoleur de la ville) où vous pouvez construire votre image de marque autour du fait que le premier meilleur bricoleur est toujours complet. Un autre aspect important est le nom de domaine. Il peut être difficile de trouver une adresse .com, .ca ou .net pour le nom de votre entreprise, mais assurez-vous de choisir une adresse alternative qui soit facile à retenir pour les clients et à associer à votre entreprise.

Lorsque vous choisissez un nom, vous pouvez décider de donner votre nom à l'entreprise, par exemple, la boulangerie de Jean Dupont. En donnant votre nom à l'entreprise, vous n'avez pas besoin de vous enregistrer officiellement en tant qu'entreprise individuelle. Cependant, n'oubliez pas que votre réputation personnelle sera en jeu si l'entreprise crie votre nom.

C'est un nom de marque assez reconnaissable. À l'origine, c'était «Jerry's Guide to the World Wide Web», mais nous avons choisi «Yahoo».

JERRY YANG
Cofondateur de Yahoo ! Inc.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Si vous décidez que donner votre nom à votre entreprise ne vous convient pas, vous devrez prendre le temps de lui trouver le meilleur nom. Il n'est pas toujours facile de trouver un nom qui n'a pas déjà été pris. Vous devrez faire une recherche dans votre province. Le nom de l'entreprise doit comporter un élément descriptif et un élément distinct afin que les clients puissent se faire une idée des produits ou des services que vous offrez à partir de votre nom. Par exemple, High-Rise Window Cleaners fournit un élément descriptif, décrivant un service de nettoyage de vitres, tout en incluant un élément précis High-Rise pour se distinguer des autres entreprises. Pour trouver des idées de noms sympas, consultez les astuces économiques à la fin de ce cours.

Sean et Heather McCormick, le frère et la soeur métis, ont nommé leur entreprise Manitobah Mukluks, pour refléter l'emplacement de leurs activités de fabrication au Manitoba, ainsi que le nom de la chaussure traditionnelle portée par leurs ancêtres. Le nom de l'entreprise Goo Goo Baby Products de Rea Cymbol était un prolongement naturel du fait qu'il était très amusant à dire.

Il existe toutefois certaines restrictions quant aux noms que vous pouvez utiliser. Les noms qui suggèrent des affiliations avec la famille royale ou avec le gouvernement seront rejetés, tout comme les noms trop similaires à des entreprises existantes ou considérés comme obscènes ou inappropriés. Il peut également être judicieux d'inventer un nom qui n'existe pas actuellement pour votre entreprise, comme l'a fait Google. Tant que le mot est accrocheur et mémorable, il peut être très approprié pour votre entreprise.

Une fois que vous avez trouvé un nom acceptable, il est réservé pendant 90 jours au maximum pour que vous puissiez enregistrer votre entreprise. Les exigences en matière de dénomination sont quelque peu différentes pour ceux qui cherchent à créer une société, alors assurez-vous d'examiner les conditions supplémentaires telles que les dénominations «ltée», «Enr.» ou «Inc.» que vous devrez inclure à la fin de votre nom d'entreprise.

Seules les entreprises constituées en société peuvent utiliser ces dénominations à la fin du nom de l'entreprise pour indiquer le statut de l'entreprise en tant que «société».

Permis et licences

En tant que propriétaire d'entreprise, il est important de s'assurer dès le premier jour que vous disposez de toutes les licences requises avant d'ouvrir vos portes. Sans ces licences, vous risquez de devoir payer des amendes assez lourdes. Une licence signifie que vous êtes autorisé à exercer vos activités dans votre région, tandis qu'un permis est un document qui prouve le respect de certaines lois. Les licences et permis requis pour votre entreprise varient non seulement en fonction du secteur d'activité, mais aussi en fonction de la nature de l'entreprise par ville et par province. Vous pouvez avoir besoin d'un permis municipal

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

et provincial pour exploiter votre entreprise. La plupart des entreprises ont besoin d'un permis quelconque pour fonctionner. Des droits de licence sont exigés, alors assurez-vous de prévoir un budget à cet effet, surtout pour les enseignes et les véhicules d'entreprise.

Les licences nécessitent également souvent des approbations ou des inspections avant que vous puissiez les obtenir, y compris parfois des vérifications des antécédents de la direction. Les locaux commerciaux sont généralement inspectés par le service des incendies. Même ceux qui travaillent à domicile ou qui coordonnent une collecte de fonds à des fins caritatives peuvent nécessiter un permis d'occupation de domicile ou d'autres règlements provinciaux. Vous pouvez être soumis à des amendes si votre entreprise est exploitée sans les licences et permis appropriés en place, ou s'ils n'ont pas été renouvelés. Il existe de nombreux types de permis, selon votre emplacement et votre secteur d'activité. Un studio de yoga à Calgary, par exemple, pourrait avoir besoin d'une demande d'enseigne en Alberta, d'un enregistrement de nom commercial en Alberta ainsi que d'un enregistrement d'entreprise au Canada, d'un permis d'enseigne à Calgary, d'un permis d'aménagement à Calgary et d'une licence d'école commerciale. Dans certains cas, les entreprises établies dans les réserves devront obtenir une licence ou un permis du chef et du conseil de bande. Il est bon de communiquer avec la collectivité, la ville, la bande ou le ministère provincial de votre localité pour discuter de l'obtention d'une licence.

Les coûts et les délais d'attente pour chacun de ces permis varient. Veuillez donc à vous renseigner dès le départ sur les permis et licences requis pour votre entreprise.

Industrie Canada offre un service en ligne appelé PerLE (bizpal.ca) qui vous aide à trouver les licences requises pour vos activités dans certaines régions du Canada. Il se peut que vous deviez également communiquer avec les autorités locales, comme les services d'aménagement et d'approbation des bâtiments, les services de santé, le service des incendies, la Commission des jeux et des alcools, les services de police et l'industrie des véhicules à moteur.

Numéro d'entreprise (NE)

Vous aurez besoin d'un numéro d'entreprise (NE) pour les comptes d'entreprise de TPS/TVH, de paie, d'impôt sur le revenu des sociétés, d'importation/exportation ou autres (organisme de bienfaisance enregistré, taxe d'accise, droit d'accise, taxe sur les primes d'assurance ou droit pour la sécurité des passagers du transport aérien) avec l'Agence du revenu du Canada.

Lors de l'enregistrement de votre entreprise, un numéro d'entreprise vous sera attribué. Ce numéro d'entreprise comporte 15 chiffres et est composé de deux parties : le numéro d'enregistrement et l'identifiant du compte. Votre identifiant de compte peut être soit RT (TPS/TVH), RP (retenues sur la paie), RC (impôt sur les sociétés) ou RM (importation/exportation) et sera suivi d'un numéro de référence de compte à 4 chiffres. Vous aurez

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

besoin de votre numéro d'entreprise pour effectuer des paiements ou pour toute demande de renseignements concernant votre compte. Bien que tout cela puisse sembler compliqué, l'enregistrement de votre numéro d'entreprise est facile. Il peut se faire par téléphone, internet, fax ou courrier.

Règles et règlements

Certains des règlements les plus importants que vous devrez suivre sont les règlements locaux qui peuvent affecter les activités de votre entreprise. Il s'agit par exemple des règlements relatifs au tabagisme et aux systèmes d'alarme. Les règlements peuvent être mis à jour et renouvelés souvent, alors tenez-vous au courant de ces informations. Pour obtenir des détails sur les règlements de votre région, contactez le bureau de votre province, de votre ville ou de votre municipalité rurale. Pour voir des exemples de certains des règlements qui peuvent être requis pour votre exploitation, consultez l'encadré «Licences, permis et règlements requis pour un dépanneur au Canada » ci-dessous.

Licences, permis et règlements requis pour un dépanneur au Canada

Licences

- Licence d'exploitation municipale
- Licence de location de vidéos
- Licence d'établissement de restauration
- Licence de détaillant de tabac
- Licence de garage
- Licence de détaillant d'essence
- Licence de propane d'usine à gaz
- Licence de système de stockage de pétrole
- Licence de station-service
- Licence de musique

Permis

- Permis de construire
- Permis de vendeur
- Permis air comprimé/chaudière
- Permis pour les réfrigérants

Réglementation

- Règlements de zonage
- Emballage et étiquetage
- Réglementation du tabac
- Normes ou règlements en matière de sécurité incendie
- Réglementations et exigences en matière de santé
- Poids et mesures des produits
- Produits pétroliers
- Déchets dangereux/qualité de l'air
- Taxe sur les ventes au détail
- Protection des informations personnelles
- Exigences en matière d'assurance

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

D'autres réglementations doivent être respectées, notamment en matière d'utilisation des sols, de zonage et de construction. Assurez-vous que votre entreprise respecte les règlements de zonage et de construction avant de vous engager à utiliser ou à louer un terrain. En fait, le zonage est souvent une condition préalable aux demandes de permis.

Surveillez les taxes supplémentaires que vous pourriez avoir à payer pour votre entreprise, notamment une taxe professionnelle pour les entreprises opérant dans leurs propres locaux. Le gouvernement du Canada fournit d'excellents guides sur le démarrage de certains types d'entreprises (soins de santé alternatifs/complémentaires ; salon de beauté/coiffure/esthétique/ bronzage ; chambre d'hôte ; consultation ; dépanneur ; garde d'enfants ; foyer de soins personnels pour personnes âgées ; restaurant), y compris bon nombre des règles et règlements requis, sur sa page Web : canadabusiness.ca

Assurance

N'oubliez pas de souscrire à une assurance. C'est très important, surtout pour les entrepreneurs. Il existe quelques types d'assurance de base que toute entreprise doit avoir. Il s'agit notamment de :

- **Assurance incendie-** Vous l'avez deviné, pour couvrir les dommages causés par les incendies. Vous devriez également envisager une couverture pour les tempêtes, les dommages causés par la fumée, les inondations ou toute autre catastrophe.
- **Assurance contre le vol/protection contre le cambriolage** - Quel que soit le type d'entreprise que vous dirigez, vous devez vous couvrir contre le vol.
- **Assurance responsabilité civile** - Elle doit être souscrite pour couvrir votre entreprise contre tout type de blessure subie par quiconque se trouvant dans vos locaux.

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises

COMPÉTENCE N° 75 : Permis et licences

Apprenez à connaître les permis et licences nécessaires pour que votre entreprise soit légale.

COMPÉTENCE #76 : Numéro d'entreprise

Qu'est-ce que c'est, si vous en avez besoin ou non, et comment en obtenir un.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Outre ces principaux types d'assurance, il existe une grande variété d'autres types d'assurance pour aider les entreprises dans des secteurs ou des situations plus spécifiques. Vous devriez les examiner attentivement, en considérant celles qui pourraient être un problème pour votre entreprise :

- **Assurance malhonnêteté** - Couvre les vols commis par les employés de votre entreprise. Vous devriez discuter des besoins en assurance de votre entreprise avec un agent d'assurance qualifié et expérimenté.
- **Assurance responsabilité civile générale** - Couvre les actifs de l'entreprise lorsque celle-ci est poursuivie en justice en raison d'une blessure ou de dommages matériels.
- **Assurance contre les pertes d'exploitation ou les pertes de revenus** - Protège les propriétaires d'entreprise contre toute perte due à une interruption ou à une fermeture temporaire de l'entreprise.
- **Assurance responsabilité professionnelle** - importante pour ceux qui fournissent un service tel que la consultation ou le coaching.
- **Assurance-cautionnement** - Fournit aux sociétés de cautionnement une capacité de réassurance à 100 %.
- **Assurance contre les détournements** - Protège les organisations contre la perte de titres, d'argent ou de stocks résultant d'un crime.
- **Assurance contre la criminalité** - Couvre les pertes d'argent dues à la contrefaçon de mandats ou de papier-monnaie, à la fraude par carte de crédit, à la falsification ou à l'abus de confiance d'un employé.
- **Assurance voyages d'affaires** - Peut couvrir les frais médicaux pendant le voyage, l'assurance interruption de voyage/après le départ, l'assurance accidents de vol et de voyage ainsi que l'assurance bagages et effets personnels.
- **Assurance des locaux commerciaux** - Couvre les dommages causés par diverses causes à vos locaux commerciaux.
- **Assurance-crédit/Assurance-comptes clients** - Protège contre le non-paiement des soldes des comptes clients en souffrance ainsi que contre les pertes dues à l'inconvertibilité des devises ou au risque de transfert.
- **Assurance véhicules à usage professionnel** - Couvre les accidents de la route impliquant des véhicules d'entreprise.
- **Assurance invalidité ou accident et maladie** - Couvre l'invalidité, les accidents ou les maladies des employés ou des propriétaires de l'entreprise.
- **Indemnisation des travailleurs** - Obligatoire pour ceux qui ont des employés ou des travailleurs sous contrat.
- **Assurance personne clé** - Obligatoire pour ceux qui ont une ou plusieurs personnes clés dans leur entreprise. L'assurance est utilisée pour aider à couvrir le remplacement des connaissances et de l'expertise de la ou des personnes clés en cas de décès. Cela permet à l'entreprise de continuer à fonctionner et d'éviter la dissolution.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

- **Assurance de partenariat** - Exigée dans le cas d'un partenariat afin de protéger les partenaires de la disparition d'un autre partenaire.
- **Assurance maladie** - peut être nécessaire si vous n'êtes pas couvert par le régime de votre conjoint.
- **Vol d'identité** - afin de vous protéger, vous et votre entreprise, contre le vol d'identité.
- **E-Commerce Fraude** - nécessaire pour les entreprises qui font des affaires en ligne. Inclut la protection contre les spammeurs, le piratage des sites web et la fonctionnalité des services en ligne.
- **Couverture de la responsabilité du fait des produits** - importante pour ceux qui lancent une entreprise liée à l'alimentation.

L'assurance collective est une autre option pour les entreprises. Des régimes d'assurance collective conçus pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises sont souvent offerts. Vous devez faire vos recherches et comparer les plans de différentes compagnies d'assurance avant de décider lequel convient le mieux à votre entreprise.

Vous devriez discuter des besoins en assurance de votre entreprise avec un agent d'assurance qualifié et expérimenté.

Responsabilité du produit ou du service

La responsabilité du fait des produits ou des services désigne la mesure dans laquelle votre entreprise est tenue de dédommager vos clients pour les pertes liées à des dommages corporels, matériels ou autres, causés par le produit ou le service que vous proposez. Votre responsabilité peut être engagée en cas de négligence dans l'emballage ou la conception du produit, d'impossibilité d'utiliser le produit en toute sécurité pour l'usage auquel il était destiné, de dommages environnementaux, d'absence de mise en garde adéquate contre une mauvaise utilisation ou de tests inadéquats du produit ou du service. Les entreprises de services peuvent être tenues responsables en cas de non-respect des exigences ou de performances inadéquates. Assurez-vous de consulter un avocat pour élaborer des stratégies visant à vous protéger contre d'éventuelles poursuites. Les polices d'assurance comprennent souvent une police de responsabilité générale qui peut aider à protéger votre entreprise.

Contrats et accords

Les contrats que vous aurez à mettre en place tout au long de votre carrière seront très différents selon le type d'entreprise et le secteur dans lequel vous travaillez. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les contrats de franchise, les contrats de partenariat et les contrats d'actionnaire sont recommandés pour les franchises, les partenariats ou les sociétés. Si vous embauchez éventuellement des employés, vous aurez besoin d'un contrat de travail. Vous voudrez peut-être aussi mettre en place un accord de non-divulgaration et/ou un accord de non-concurrence pour toute sous-traitance ou tout service professionnel que vous engagez, comme nous l'avons vu dans la classe 8. Des contrats d'achat/vente sont

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

nécessaires si vous décidez de vendre votre entreprise, mais vous pouvez également avoir des contrats avec des fournisseurs, des fabricants ou des distributeurs.

Il est important de disposer d'une documentation appropriée et de contrats écrits concernant les secteurs de votre entreprise qui pourraient connaître des difficultés juridiques. Veillez aussi à examiner les exigences en matière de documents dans tous les secteurs de votre entreprise. Il serait bon d'en discuter avec un avocat ou une personne de votre secteur d'activité qui pourrait connaître ce que vous devez rechercher.

ÉCRIVEZ VOS PENSÉES ICI

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises d'Entrepreneuriat SÉO

COMPÉTENCE n° 78 : Les assurances

Pourquoi c'est important et les différents types d'assurance disponibles pour les entrepreneurs et leurs entreprises ?

COMPÉTENCE N° 79 : Responsabilité des produits et services

Ce dont vous pourriez être responsable en ce qui concerne votre produit ou l'offre de services, et comment vous protéger, vous et vos clients.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Enregistrements des communications

Il est toujours important de conserver une documentation appropriée sur les communications de votre entreprise.

Prenez des notes pendant les réunions afin de pouvoir vous y référer. Conservez des dossiers sur les conversations avec les principaux clients, employés ou fournisseurs. Sauvegardez les courriels et imprimez les documents importants afin d'avoir toujours une preuve des conversations importantes concernant votre entreprise. Si vous avez une conversation téléphonique dont vous pensez pouvoir vous souvenir ou vous servir plus tard, envoyez un courriel à votre interlocuteur pour résumer ce dont vous avez discuté, ou prenez-en note pour vous-même.

Fraude

Lorsque l'on dirige une entreprise, il est crucial de rechercher les escroqueries et les arnaques qui visent fréquemment les petites entreprises. Soyez attentif aux factures de produits que vous n'avez pas commandés, aux renouvellements d'adhésion et aux signes d'usurpation d'identité pour vous ou vos clients. Faites confiance à votre instinct : si quelque chose ne vous semble pas normal, ça ne l'est probablement pas.

Si votre entreprise a été la cible d'une escroquerie, vous devriez communiquer avec le Centre d'information du Bureau de la concurrence à competitionbureau.gc.ca ou au 1-800-348-5358. Si des renseignements confidentiels sur les clients disparaissent ou sont reproduits, votre entreprise pourrait faire face à des problèmes juridiques importants. Si des dilemmes surviennent concernant des renseignements confidentiels sur les clients, il est important de les signaler aux autorités compétentes, communiquer avec les clients concernés, les agences de crédit et la police. La GRC dispose d'une zone en ligne pour signaler les crimes économiques à antifraudcentre-centreantifraude.ca.

La fraude par carte de crédit et de débit est également très courante dans les petites entreprises. Chaque année, près de 500 millions de dollars sont perdus à cause de la fraude par carte de débit et de crédit au Canada. La GRC a lancé un programme appelé Projet Protection afin d'aider les propriétaires, les gestionnaires et les employés des commerces de détail à faire face à cet important problème (rcmp-grc.gc.ca). La technologie des microprocesseurs a également été développée pour offrir une protection accrue contre la fraude.

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises

COMPÉTENCE N° 80 : Dossiers de communication

Quels enregistrements vous devez conserver et pourquoi ?

COMPÉTENCE #81 : Fraude

Types de fraude auxquels votre entreprise peut être confrontée et comment y faire face.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Voici le scoop - Apprenez des vrais entrepreneurs :

Lors des entretiens avec les entrepreneurs, les questions de légalité, de demandes, de documents et d'archivage ont constitué un sujet de préoccupation majeur. Les entrepreneurs ont rapporté à plusieurs reprises des histoires d'amendes et de montants forfaitaires d'impôts dus qu'ils n'avaient pas vu venir. Si vous ne savez pas ce que vous êtes censé déclarer, ou si vous oubliez de renouveler et de déposer vos licences et permis, vous ne vous en tirerez pas longtemps. Voici une liste d'interdictions, de la part de quelqu'un qui sait.

- *N'oubliez pas de vérifier vos dates de renouvellement, et marquez-les dans vos calendriers avec une grande étoile de couleur vive pour ne pas oublier. Épargnez-vous les frais de retard et les amendes.*
- *Ne pensez pas que l'obtention d'un numéro d'entreprise est tout ce dont vous avez besoin. Presque toutes les entreprises ont besoin d'une forme ou d'une autre de licence ou de permis - vérifiez ceux dont vous avez besoin, puis revérifiez, et encore une fois. Assurez-vous que vous disposez de tous les documents requis.*
- *Ne pensez pas que vous êtes couvert. Vous voudrez peut-être mettre de côté un peu d'argent au cas où quelque chose vous échapperait et où vous seriez frappé d'une amende. Ces grosses sommes forfaitaires qui surgissent de nulle part pour quelque chose que vous ne saviez pas ou que vous ne payiez pas peuvent être assez préjudiciables pour la trésorerie de votre entreprise.*
- *Ne pensez pas qu'il est inutile de demander l'aide d'un professionnel pour mettre les points sur les i et les barres sur les T. Il n'y a pas de mal à demander à un professionnel d'examiner les licences, les permis, les contrats et les politiques que vous avez mis en place afin de vous assurer que vous êtes couvert.*
- *Ne pensez pas que les règles ne s'appliquent pas à vous ou à votre entreprise. Essayer de vous en sortir ne fonctionnera pas. Vous ne pouvez pas vous cacher, ils vous trouveront. Si vous ne voulez pas filtrer vos appels et vous réfugier derrière votre bureau chaque fois que quelqu'un s'approche de votre lieu de travail, suivez simplement les règles.*
- *N'attendez pas à la dernière minute. Les procédures de demande et d'évaluation peuvent parfois prendre beaucoup de temps, et quel ennui ce serait de reporter le jour de l'ouverture à cause d'une licence ou d'un permis en attente ?*

Éthique

L'éthique que suit votre entreprise peut être très importante pour son succès. Rédigez clairement un code d'éthique dès le début du développement de votre entreprise, afin que les employés, les partenaires et les associés puissent s'y référer si nécessaire. Il doit s'agir d'un ensemble de principes décrivant les comportements de l'entreprise qui sont considérés comme bons et mauvais. Les obligations et les actions morales appropriées doivent être comprises par toute personne représentant l'entreprise. Veillez à ce que votre code d'éthique soit conforme à votre vision, à votre réputation et aux exigences légales. Le code d'éthique peut aider à résoudre les conflits et les problèmes qui peuvent survenir au cours des opérations quotidiennes. Le document doit clairement indiquer vos attentes face au comportement de vos employés face à certaines situations. Il est généralement plus avantageux de collaborer avec le personnel clé lors de l'élaboration d'un code d'éthique. En général, les domaines suivants doivent être pris en considération : respect, confiance, service à la clientèle, sécurité, citoyenneté d'entreprise, responsabilité, équité, responsabilité, innovation, responsabilité environnementale, honnêteté et intégrité.

D'autres éléments de votre document peuvent inclure les normes générales de conduite de l'entreprise et des personnes, les conflits d'intérêts, la confidentialité des informations et la conformité. Des audits et évaluations doivent être effectués régulièrement pour rappeler à votre personnel le code d'éthique et son importance pour votre entreprise.

Communiquez à vos employés l'importance d'un comportement déontologique et donnez l'exemple de l'éthique que vous souhaitez voir. L'intégrité est extrêmement importante dans le monde des affaires, non seulement pour le succès de l'entreprise, mais aussi pour votre propre gestion du stress.

Vous serez beaucoup moins stressé et pourrez mieux dormir la nuit si vous avez le sentiment d'avoir été honnête et d'avoir agi avec éthique dans vos opérations commerciales.

L'éthique, ou la simple honnêteté, est la pierre angulaire sur laquelle repose toute notre société, et les affaires font partie de notre société, et il est essentiel, pour pouvoir faire des affaires, d'avoir un ensemble de normes honnêtes. Il est beaucoup plus facile de faire des affaires avec quelqu'un lorsque vous le regardez dans les yeux et que vous le lui dites : «Voici ce que nous allons faire», que vous comprenez ce que vous voulez dire et que vous pouvez partir et le faire.

KERRY STOKES
Président, Seven Network

Protection de la propriété intellectuelle

Un homme peut mourir, les nations peuvent s'élever et s'effondrer, mais une idée perdure.

JOHN F. KENNEDY

Ancien président des États-Unis

Si vous avez fini par réinventer la roue, vous souhaitez peut-être chercher à protéger votre idée, votre produit ou votre fonctionnalité afin d'empêcher les autres d'utiliser votre propriété intellectuelle à leur profit. Il existe plusieurs façons de protéger votre propriété intellectuelle. Certaines sont moins coûteuses et moins complexes que d'autres. Nous vous recommandons d'obtenir un avis juridique sur la valeur, le coût et les avantages de la protection légale de votre propriété intellectuelle avant de prendre la décision de la protéger ou non. Examinons i) les brevets, ii) les droits d'auteur, iii) les marques, iv) les dessins et modèles industriels, v) la topographie des circuits intégrés et vi) les secrets commerciaux.

Brevets

Les brevets sont nécessaires pour les nouveaux gadgets, procédés, appareils, produits ou compositions de matières qui n'ont jamais été exposés au monde auparavant. Trois conditions sont requises pour breveter une invention : l'invention doit être la première de son genre au monde, être utile et ne doit pas être évidente pour une personne compétente dans ce domaine. Vous ne pouvez pas breveter une idée, un théorème abstrait, une méthode commerciale, un traitement médical ou un programme informatique.

Avec un brevet, vous obtenez le droit exclusif de produire, fabriquer, utiliser et vendre le produit. Toutefois, vous serez également tenu de divulguer au monde entier toutes les informations relatives à la conception. Vous pouvez également breveter une amélioration ou un perfectionnement d'un produit, mais vous devrez, là aussi, divulguer des informations sur le modèle.

Pour déposer un brevet, vous devez d'abord trouver un agent qui vous aidera à préparer votre invention pour le processus de brevetage. Assurez-vous que l'agent que vous engagez est enregistré auprès de l'Office des brevets. L'étape suivante consistera à effectuer des recherches pour voir si des brevets existent déjà pour une invention similaire à la vôtre, ce qui peut être fait sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises

COMPÉTENCE #82 : L'éthique

Élaborez un code d'éthique pour votre entreprise.

(OPIC) (cipo.gc.ca). S'il n'y a rien de semblable, vous êtes libre de demander un brevet en fournissant un résumé de l'invention, une description complète de l'invention et de son but et des dessins de votre invention.

Votre demande doit alors être déposée dans l'année qui suit toute utilisation ou divulgation de l'invention. Une fois que vous avez commencé à déposer une demande de brevet auprès de l'OPIC, vous recevez un titre de «brevet en instance», ce qui vous permet de commencer la production même si vous n'avez pas encore reçu le brevet. Si le brevet est accepté, vous êtes tenu de payer une taxe annuelle allant de 0 à 225 \$.

Avec tous ces frais juridiques amusants, en plus des frais d'enregistrement et de demande, l'ensemble du processus peut coûter plus de 15 000 \$ et ce, uniquement au Canada. Vous devez également demander officiellement un examen et payer une taxe supplémentaire pour demander que le brevet soit accordé. Cette procédure peut durer jusqu'à trois ans, et le brevet peut quand même être rejeté. En cas de rejet, vous avez la possibilité de déposer une lettre de modification auprès du commissaire aux brevets afin que votre brevet soit réexaminé.

À quoi va vous servir toute cette paperasse ? Le processus de brevetage vous accorde un monopole de 20 ans sur votre invention, mais les brevets ne sont pas renouvelables. Une fois les 20 ans écoulés, le brevet tombe dans le domaine public, ce qui signifie que tout le monde peut produire et vendre votre modèle. S'il est accordé, votre brevet est protégé à l'intérieur du pays et vous devez le faire enregistrer à nouveau dans chaque pays si vous envisagez de vous développer à l'échelle mondiale.

N'oubliez pas que, les informations relatives à votre conception étant accessibles à tout le monde, il est possible que quelqu'un copie votre conception, y apporte quelques modifications et développe un produit similaire avant même que les 20 ans ne se soient écoulés. Toutefois, vous avez la possibilité d'intenter un procès pour violation de brevet si quelqu'un a copié directement votre brevet.

Les 100 compétences essentielles pour les petites entreprises

COMPÉTENCE n° 83 : Protection de la propriété intellectuelle

Les différentes formes de protection de votre propriété intellectuelle, la durée de la protection et les coûts associés à chaque forme.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Si la longueur de la procédure et les exigences de divulgation ne vous font pas reconsidérer les avantages de l'obtention d'un brevet, sachez que les brevets peuvent être incroyablement coûteux à défendre et qu'ils sont généralement moins efficaces pour protéger la propriété intellectuelle que la plupart des autres options, en particulier pour la technologie.

Droits d'auteur

Les droits d'auteur couvrent toute oeuvre d'expression créative (livres/feuilles/périodiques littéraires, conférences/sermons, enregistrements artistiques, musicaux, dramatiques, bases de données, programmes informatiques ou sonores/vidéo), et durent toute la vie de l'artiste plus 50 ans. Cela vous donne le droit de contrôler et le droit de recevoir des redevances. Par exemple, Courtney Love perçoit toujours des redevances sur les chansons de son mari Kurt Cobain. Bien qu'il soit décédé, elle a des droits exclusifs sur ces chansons pendant 50 ans après sa mort.

Le droit d'auteur informel existe dès qu'une chanson est chantée ou que quelque chose est écrit, et ce, dès la création. Afin de marquer la création d'une chanson, par exemple, les gens s'envoient souvent une copie de la chanson par la poste, en gardant l'enveloppe non ouverte. Le cachet de la poste constitue une preuve de la date d'envoi de la lettre. L'enregistrement formel s'effectue par le biais d'une notification constructive, qui vous permet de réclamer des dommages-intérêts légaux jusqu'à 20 000 \$ pour toute violation des droits d'auteur.

La procédure de demande consiste à envoyer un formulaire rempli au Bureau du droit d'auteur de l'OPIC, accompagné d'une taxe de 50 \$ à 65 \$. Vous devrez peut-être envoyer des copies de votre oeuvre à la Bibliothèque nationale du Canada. Le processus prend généralement environ quatre semaines. Pour signifier la protection du droit d'auteur, vous pouvez utiliser le symbole du droit d'auteur : ©. Vous serez protégé contre la copie, la reproduction, la publication et l'exécution de votre travail créatif. Une fois obtenu, votre droit d'auteur enregistré vous protège dans la plupart des autres pays du monde.

Marque de commerce

Une marque de commerce sert à protéger une marque d'identification pendant 15 ans une fois enregistrée auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC). Toutefois, la marque de commerce peut être renouvelée après la période de 15 ans. Une marque de commerce peut être obtenue pour tout ce qui sert à vous distinguer d'un concurrent, comme un mot, une phrase, un logo, une image, une forme, un dessin, une marque de certification ou même la forme de mots. Grâce à cette protection, rien de semblable au point de prêter à confusion ne peut être utilisé légalement (par exemple, un concurrent utilisant le terme Koca Kola). Toutefois, en fonction de votre succès, il peut être possible de perdre votre nom de marque. Par exemple, Zipper, Kleenex, Band-Aid et Xerox ne sont plus des noms commerciaux car ils sont devenus des noms génériques de ménage.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Nous avons de bonnes nouvelles : la procédure d'enregistrement d'une marque est beaucoup plus simple que celle d'obtention d'un brevet. Une fois encore, vous pouvez envisager d'engager un agent pour vous aider dans cette démarche. Afin d'enregistrer votre marque, faites vos recherches pour vous assurer que rien de similaire n'est déjà utilisé. Comme pour les brevets, cette démarche peut être effectuée sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) (cipo.gc.ca). Si tout est clair, l'étape suivante consiste à déposer une demande de publication dans le Journal des marques de commerce de l'OPIC pour voir si quelqu'un s'y oppose. Le processus prend généralement environ un an pour être enregistré et les frais peuvent être consultés sur le site Web de l'OPIC. Une fois enregistrée, votre marque de commerce sera protégée au Canada. Vous pouvez signifier l'enregistrement de votre marque de commerce par l'utilisation des symboles suivants : TM, ®.

Brevet :

Le droit, accordé par le gouvernement, de créer, d'utiliser et de vendre votre invention pendant une certaine période.

Droit légal :

Le droit légal de contrôler, publier et produire votre travail créatif, pendant toute votre vie et 50 ans après.

Marque de commerce :

Un nom, un symbole ou toute autre marque d'identification d'une entreprise qui est légalement liée à cette entreprise.

Brevet de dessin industriel

Les brevets de dessin industriel peuvent couvrir des idées, des caractéristiques, des motifs, des configurations, des formes ou des ornements uniques d'un objet, et sont protégés pendant 10 ans. Le dessin ou modèle est généralement un article fabriqué par des outils, des machines ou à la main. Par exemple, la forme d'une bouteille de Coca-Cola ou d'un snowboard sont tous deux des dessins et modèles industriels. Vous devez enregistrer votre dessin ou modèle industriel dans les 12 mois suivant sa publication.

Vous devez enregistrer votre propriété afin qu'elle soit protégée contre l'imitation. La procédure consiste à remplir un formulaire de demande accompagné d'une photo ou d'un dessin de votre bien, puis à procéder à une évaluation. Cette procédure peut prendre jusqu'à un an, en raison des modifications et des informations supplémentaires qui peuvent être nécessaires tout au long de l'évaluation, et coûte généralement environ 400 \$.

Le maintien de la taxe d'enregistrement, en revanche, peut coûter environ 350 \$. Pour signifier l'enregistrement, vous pouvez utiliser un D majuscule dans un cercle à côté de votre nom.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Topographies de circuits intégrés

Les topographies de circuits intégrés (puces informatiques, micro-puces ou puces à semi-conducteurs) sont protégées pendant 10 ans. Vous pouvez protéger la reproduction, la fabrication, l'importation ou l'exploitation d'un circuit intégré. Pour l'enregistrer, vous devez envoyer une demande au registraire des topographies de l'OPIC dans les deux ans suivant la première utilisation.

Secret commercial

Un secret commercial est un élément de connaissance qui n'est pas publié et qui reste confidentiel. Parmi les exemples de secrets commerciaux, on peut citer la formule du Silly Putty ou la recette du Coca-Cola, les listes de clients d'une entreprise, et la recette du poulet frit Kentucky. Des accords de non-divulgence ou des contrats de non-concurrence sont signés afin de garder ces secrets bien secrets, et n'importe qui peut être poursuivi pour tous les dommages potentiels s'il a les lèvres ouvertes. Les secrets commerciaux n'expirent jamais.

Si vous décidez de garder un secret commercial, vous ne pourrez pas obtenir de brevet. Les gens choisissent généralement de protéger un secret commercial au lieu d'obtenir un brevet afin de garder leurs connaissances secrètes pour le public. Cependant, même si vous protégez un secret commercial, il peut être très difficile de cacher cette information aux employés et au public. Coca-Cola conserve sa formule dans un coffre-fort bancaire.

Les secrets commerciaux ne confèrent pas nécessairement un monopole. Si un autre concurrent découvre la formule ou l'information par lui-même, vous n'êtes pas protégé. Les questions juridiques peuvent être très difficiles lorsqu'il s'agit de secrets commerciaux, car vous devez prouver que vous avez perdu un avantage économique dû à la découverte et à la copie de ce secret commercial.

Design industriel :

Les brevets protègent les idées, les caractéristiques, les configurations, les formes, les motifs et les ornements uniques de votre produit - en fait, son apparence.

Topographies de circuits intégrés :

Conceptions de circuits tridimensionnels utilisés dans une grande variété de produits mécaniques et électriques.

Secret commercial :

Un élément d'information utilisé au sein de l'entreprise et qui est gardé strictement confidentiel. Les secrets commerciaux peuvent inclure des méthodes de production, des formules et des listes de clients.

L'ASPECT JURIDIQUE DES PETITES ENTREPRISES

Concession de licences

Vous pouvez concéder une licence sur l'une des propriétés intellectuelles ci-dessus plutôt que de l'enregistrer. Dans ce cas, vous n'avez peut-être pas assez d'argent pour vous permettre d'enregistrer la propriété et vous pouvez accorder le droit à une autre personne ou société de fabriquer ou de vendre votre invention en échange de redevances. En fait, cela se fait assez souvent. Certaines personnes choisissent également de partager leurs brevets et leurs découvertes avec d'autres afin de faire avancer les activités de recherche et de conception. Un projet lancé par Nike, Creative Commons et Best Buy, appelé GreenXchange, a permis aux entreprises de partager des informations sur la recherche et la conception, en mettant les brevets à la disposition du public afin qu'ils puissent être utilisés dans d'autres recherches de produits écologiques.

Je suis conscient que le succès est plus qu'une bonne idée. C'est aussi une question de timing.

ANITA RODDICK
Fondateur de The Body Shop

Conseils et ressources pour économiser

Voici quelques ressources qui pourraient vous aider à respecter les règles :

- Les générateurs de noms en ligne sont gratuits et très simples à utiliser. Certaines sources vérifient même la disponibilité des noms de domaine pour vous ! Essayez des sites comme panabee.com ou namemesh.com. Un autre site, netsubstance.com, vous permet d'entrer des mots-clés liés à votre activité et vous propose un nom de marque à tester.
- La base de données des brevets canadiens vous permet d'effectuer des recherches sur plus de 75 ans de brevets. Recherchez ic.gc.ca.
- BizPal (bizpal.ca) vous aide à trouver les permis et les licences nécessaires à vos activités dans certaines régions du Canada.
- Un logiciel gratuit de prise de notes, comme NoteLens (notelens.com), vous permet de prendre facilement des notes lors des réunions, des appels téléphoniques ou d'autres formes de communication et de les stocker dans un système organisé. Le programme peut être synchronisé avec Microsoft Outlook pour intégrer également les notes Outlook. Lorsque vous avez besoin de faire apparaître des notes antérieures, il suffit de rechercher dans la base de données l'un des sujets dont vous avez discuté, et vos notes seront recherchées au fur et à mesure de votre saisie. Vous pouvez également envisager d'utiliser Microsoft OneNote, comme nous l'avons évoqué dans un cours précédent, pour conserver la trace de vos notes et même enregistrer des bribes de conversations. Vous pouvez également importer des courriels et numériser des notes manuscrites.
- L'Agence du revenu du Canada vous donne un accès rapide et facile aux formulaires et documents fiscaux dont nous avons parlé plus tôt dans ce cours (cra-arc.gc.ca).

Que vient-il de se passer ?

Dans ce cours, nous avons examiné les quatre différentes options de formes juridiques d'organisation que votre entreprise peut adopter. Nous avons comparé les avantages et les inconvénients de chaque type, et nous avons examiné les formulaires fiscaux et les documents requis. Nous avons également examiné tous les éléments qui entrent dans le choix du nom de votre entreprise. Ensuite, nous avons examiné tous les éléments que vous devrez avoir en place et à jour pour rester dans la légalité, notamment les permis et licences, le numéro d'entreprise, les règles et règlements, les assurances, la responsabilité du produit ou du service, les contrats et accords, les registres de communication, la fraude et l'éthique. Nous savons que c'est beaucoup, mais nous voulons simplement nous assurer que vous avez couvert toutes les bases. Enfin, nous nous sommes penchés sur la propriété intellectuelle et les différents moyens de la protéger.

Maintenant, nous savons ce que vous pensez, «Et l'argent ?» Votre patience sera récompensée dans la prochaine classe. Nous allons nous pencher sur l'arbre à argent, c'est-à-dire les sources de financement vers lesquelles vous pouvez vous tourner pour financer votre entreprise. À bientôt!

Entrepreneuriat SÉO

Avis sur la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de ce matériel appartient à La Société Économique de l'Ontario (SÉO) et est protégée par les lois du Canada. Tous les droits sont réservés. Vous pouvez lire ce matériel à des fins personnelles et non commerciales. Vous ne pouvez pas modifier cette information, la distribuer, l'afficher ou la vendre.

Avis de droit d'auteur

Le droit d'auteur de ce matériel appartient à GoForth Education Inc., et est protégé par les lois du Canada. Tous droits réservés. Vous pouvez lire ce matériel à des fins personnelles et non commerciales. Vous ne pouvez pas modifier ces informations, les distribuer, les retransmettre ou les vendre.

ISBN : 978-0-9865136-0-2